



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 2023-15

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 août 2023, le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement portant le numéro 2023-15 intitulé :

- ❖ Règlement relatif aux compteurs d'eau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le règlement n° 2023-15 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements généraux – Eau potable, aqueduc, égout et installation septique individuelle* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Pour plus d'information relativement à ce règlement, vous pouvez communiquer avec la greffière, Alexandra Vigneau, au 418 986-3100, poste 233, ou par courrier électronique à greffe@muniles.ca.

Le règlement numéro 2023-15 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 17 août 2023

Alexandra Vigneau, greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Vigneau, greffière à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis le 17 août 2023 sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca et en affichant une copie à la mairie entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 août 2023

Alexandra Vigneau, greffière